

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN PC1

Règlement (EU) n° 2020/878

Fiche signalétique du 5/3/2024, révision 9

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SOCOCLEAN PC1
Code de la fds : P45530
UFI: 5K8K-96Q1-F74Y-0X8U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Nettoyant
Utilisation industrielle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricants :

Socomore SASU
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributeurs :

Socomore SASU
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59
International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN PC1

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 1\%$ - $< 3\%$	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol	Numéro 603-052-00-8 Index: CAS: 5131-66-8 EC: 225-878-4 REACH No.: 01- 2119475527 -28	<p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p> <p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p>
$< 0.0005\%$	2-MÉTHYL-2H- ISOTHIAZOLE-3-ONE	CAS: 2682-20-4 EC: 220-239-6 REACH No.: 01- 2120764690 -50	<p>⚠ 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330</p> <p>⚠ 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311</p> <p>⚠ 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301</p> <p>⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314</p> <p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</p> <p>⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317</p> <p>⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410</p> <p>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400</p> <p>M=10. EUH071 Limites de concentration spécifiques: C $\geq 0,0015\%$: Skin Sens. 1A H317</p>

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN PC1

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN PC1

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Conseils sur l'hygiène au travail en général :
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à l'abri du gel. (>0°C)
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Travailleur industriel: 44 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 16 mg/kg p.c./jour - Exposition:
Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 270.5 mg/m³ - Consommateur: 33.8 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 8.75 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long
terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Cible: Eau douce - Valeur: 0.525 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.0525 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 10 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 2.36 mg/kg dw

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.236 mg/kg dw

Cible: Sol (agricole) - Valeur: 0.16 mg/kg dw

Indicateurs Biologiques d'Exposition

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOCLEAN PC1

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Conditions particulières pouvant affecter l'exposition des travailleurs :

Aucune

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	bleu clair	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	<0°C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas Pertinent	--	--
Point éclair (°C):	Pas Pertinent	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas Pertinent	--	--
Température de décomposition:	Pas Pertinent	--	--
pH :	7.5	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOCLEAN PC1

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas Pertinent	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	>1	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	full	--	--

Composés Organiques Volatils - COV = 2.8 %

Composés Organiques Volatils - COV = 28 g/l

N.A. = non disponible

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

SOCOCLEAN PC1

Toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN PC1**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2.700 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 3.5 mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres informations toxicologiques :

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol

Irritation oculaire modérée, légères lésions cornéennes

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

-

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE

Irritation de la peau :

Légère irritation par contact prolongé

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN PC1**

Irritation des yeux :
Gravement irritant pour les yeux.
Sensibilisation :
Possible par contact avec la peau

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

SOCOCLEAN PC1

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 560-1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: guppy (*Poecilia reticulata*)

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1.000 mg/l - Durée h: 3

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 180 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: guppy

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 560 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Selenastrum*

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 560 mg/l - Durée h: 96

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: BACTERIA > 1.000 mg/l - Durée h: 3

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE - CAS: 2682-20-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: sludge = 34.6 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: (DIN 38412-3 - TTC test) - S2791

Point final: EC20 - Espèces: sludge = 2.8 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: (DIN 38412-3 - TTC test) - S2791

12.2. Persistance et dégradabilité

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE - CAS: 2682-20-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 307 - %: < 0.08 d - Remarques: S1110

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: OECD 308 - %: 1.28-2.1 d - Remarques: S842

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 309 - %: 4.1 d - Remarques: S646

12.3. Potentiel de bioaccumulation

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Potentiellement bioaccumulable

Faible potentiel de bioconcentration

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE - CAS: 2682-20-4

Log Kow - Test: BIOAC056 <= 0.32 - Remarques: (n-octanol/water) S325 (HPLC) Method)

BCF 3.16 - Remarques: (calculated) literature

12.4. Mobilité dans le sol

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN PC1**

Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport ADR, IATA et IMDG.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN PC1

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 65

Restriction 75

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

SOCOCLEAN PC1

agents de surface non ioniques < 5%

agents de surface cationiques < 5%

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

N.A.

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

N.A.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014)).

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOCLEAN PC1

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16 — Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H330 Mortel par inhalation.

H311 Toxique par contact cutané.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN PC1**

Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Ces informations sont considérées comme correctes, mais elles ne sont pas exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles de la substance ou du mélange. Elles sont applicables aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN PC1**

ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.